

**ELECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 27 novembre au 4 décembre
VOTEZ ET FAITES VOTER
SNUIPP-FSU ET FSU

pages 7 et 8

>> **SPECIAL**
ASH SECOND DEGRE
(SEGPA-EREA-ULIS...)

SNUipp



Suppl. 1 au n° 113 - Nov. - Déc. 2014 - Janv. 2015

infos

OFFENSIF ET DANS L'ACTION

EDITO



Si l'Éducation Nationale voit augmenter son budget, on reste bien éloigné de l'effort nécessaire pour améliorer sensiblement les conditions de travail des enseignant-es. La politique de l'offre du gouvernement ne répond pas à la crise structurelle et pénalise fortement les services publics. Les créations de postes dans l'éducation servent principalement à compenser les fortes hausses démographiques. Et les mesures sensées améliorer les pratiques pédagogiques ne concerneront pas tous les personnels.

L'enseignement adapté n'est pas épargné : diminution de l'offre de formation CAPA SH et DDEEAS, maintien de cours à double niveaux comme en Moselle et dans les Vosges, tarissement des orientations en 6^{ème} SEGPA comme dans les académies de Paris, Créteil ou Lille. A l'aune de ces régressions, on ne peut que s'inquiéter des « expérimentations » hors cadre national, instaurées dans les académies de Lille et de Grenoble. La première installe des dispositifs d'inclusion en lieu et place de classes de 6^{ème} SEGPA, la deuxième remplace dans les internats éducatifs des EREA des PE éducateurs par des AED. Dans les deux cas, cela se fait sans concertation et accord des personnels concernés et sans tenir compte des besoins spécifiques des élèves.

Cela donne le sentiment qu'une fois de plus, le paritarisme et le dialogue social sont bafoués et que les structures EGPA sont très fortement fragilisées et démantelées petit à petit.

La politique d'austérité conduit les DASEN à utiliser les moyens de l'enseignement adapté comme un réservoir de postes.

A l'heure où les circulaires sont en réécritures, il est nécessaire de montrer la force et la qualité de travail de l'enseignement adapté et son caractère incontournable dans le système éducatif français.

Le SNUipp et la FSU, dans les groupes de travail au ministère, et avec les collègues, défendent les EGPA et refusent toute forme de démantèlement. Les élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre sont l'occasion de réaffirmer ce que porte le SNUipp-FSU avec la profession sur l'avenir des EGPA et de peser encore plus face au ministère. Alors n'hésitez pas, votez et faites voter SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU reçu à l'Assemblée nationale

Le SNUipp-FSU a été reçu à l'Assemblée nationale par la députée PS, S. Tolmont, rapporteure de la Commission des affaires culturelles.

Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement à l'amélioration du fonctionnement des EGPA notamment par la revalorisation de ses personnels, par le maintien de la structure à quatre niveaux avec un directeur formé et des moyens propres pour mettre en place les missions. Dans son rapport, la députée insiste sur la nécessité de préserver ces structures (SEGPA et EREA). Les supprimer représenterait selon elle "une perte sèche irréparable". Les EGPA sont "une chance, voire un modèle pour l'école d'aujourd'hui,

car ils permettent la mise en œuvre d'une pédagogie exceptionnellement attentive aux besoins de certains élèves". Leur disparition ne peut être "envisagée que sous de strictes conditions et à long terme". Certaines des préconisations vont dans le bon sens, notamment sur les personnels qui devraient bénéficier de l'ISAE.

S'agissant de l'inclusion, elle propose entre autre, des expérimentations à petite échelle et de travailler sur des pistes d'inclusion mesurée.

Le SNUipp-FSU reste réservé quant aux finalités des expériences d'inclusion lorsqu'elles sont guidées par des objectifs de réductions budgétaires.

TEMPS DE SERVICE : 19 h en REP+

A cette rentrée, les enseignants exerçant en REP+ bénéficient d'un allègement de service face aux élèves afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec

les parents d'élèves. Le décret du 20 août 2014 prévoit une pondération de 1,1 (une heure de décharge de service pour dix heures de cours).

Ainsi un plein temps en SEGPA et ULIS dans un établissement relevant des 102 REP+ en éducation prioritaire est de 19h.

ULIS : à l'heure de la mobilisation

Dès le mois de juin, les enseignants des ULIS de Seine-et-Marne se sont mobilisés devant l'annonce des effectifs attendus à la rentrée. Les représentants des personnels de la FSU ont alerté l'administration en CDEN et Comités Techniques. Alertes qui ont été systématiquement minimisées, engendrant des conditions de rentrée catastrophiques. En effet, l'assurance donnée par l'inspectrice d'académie en juin dernier, de ne pas dépasser 14 élèves par ULIS à cette rentrée, sonnait comme une provocation au regard des textes qui préconisent de ne pas dépasser les 10 élèves, n'a même pas été honorée.

Les enseignants de ces dispositifs ne pourront plus assurer toutes les missions qui sont les leurs : enseignement adapté, projets professionnels, suivi des inclusions, partenariats...

Les collègues s'inquiètent des conditions de scolarisation de ces adolescents fragiles, dans des classes de collège surchargées, qui nécessitent une prise en charge éducative et pédagogique

en effectifs réduits.

Très en colère, les coordinateurs d'ULIS du 77 se sont donc mis en grève, le jour de la rentrée.

Le SNUipp-FSU a interpellé le ministère dans un courrier, pour rappeler que le texte actuel régissant les ULIS préconise de ne pas dépasser 10 élèves. Il a fait état de plusieurs départements, dont les effectifs dépassent les 14 élèves : Vaucluse, Seine Maritime, Calvados, Seine et Marne... Il est urgent de ne pas laisser se dégrader ainsi certaines situations départementales, alors même que des discussions sont en cours sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, avec notamment la transformation des CLIS en ULIS 1er degré. Aussi, afin d'avoir une vision plus précise de la situation réelle et d'évaluer le manque de structures existantes, le SNUipp-FSU a lancé une enquête sur les effectifs dans les ULIS. N'hésitez pas à contacter votre section départementale pour lui faire part de la réalité de vos effectifs.

Ce journal a été réalisé par :
Serge Bontoux, Bernard Valin, Agnès Duguet, Sophia Catella
Mise en page : Jérôme Quéré

EREA : un chantier de plus à concrétiser

En septembre, le ministère a ouvert le chantier EREA avec les organisations syndicales à partir du rapport Jouault et de la situation des EREA. La délégation FSU -SNUipp, SNES, SNUEP, SNEP, SNPI – a rappelé ses mandats, ses attentes et son opposition à la transformation des postes de PE éducateurs/trices en postes d'AED ainsi que la nécessité que ce chantier aboutisse à de réelles améliorations des conditions de travail et à une meilleure prise en compte des missions des enseignant-es.

Des conclusions ont pu être tirées sur le rôle des EREA dans la réussite scolaire : peu de décrochage, taux de réussite élevé, reconstruction positive des élèves. La FSU a précisé que ces réussites reposent sur le fonctionnement partagé entre les PE faisant la classe et les PE éducateurs/trices, sur les échanges entre des personnels spécialisés, formés et dont la présence dans l'établissement est inscrite dans la durée.

Les travaux devraient se poursuivre sur les thèmes suivants :

apport de l'internat et sa spécificité ; projet d'établissement, projet éducatif, organisation de l'enseignement SEGPA, LEA... Quelles missions et quel devenir ? Les missions des personnels.

Calendrier des GT

Le groupe de travail EREA se réunira le 17 novembre et le 16 décembre 2014, avec l'ensemble des organisations syndicales. Pour les SEGPA, les travaux sont repoussés, le ministère invoquant le calendrier des GT EREA et l'attente d'une réflexion plus globale sur le collège. La réécriture des circulaires initialement prévue pour février 2015 est reportée à la rentrée prochaine.

SUPPRESSION DE 6^{EME} SEGPA réponse du ministère

La direction de l'enseignement scolaire du ministère vient de s'adresser à l'ensemble des IEN-ASH pour rappeler qu'aucune modification de la structure des SEGPA n'est envisagée à la rentrée prochaine et qu'aucune suppression de classe de 6^{eme} ne peut être annoncée de façon systématique. Les propositions de 6^{eme} inclusive ne peuvent être qu'expérimentales. Le SNUipp-FSU intervient dans les départements concernés pour exiger que les DASEN reviennent sur les décisions prises et demande au ministère de s'adresser à l'ensemble des DASEN pour que les 4 divisions des SEGPA soient maintenues.

SNUipp infos, publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.40.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0914 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Jean-Pierre Clavère
Périodicité trimestrielle

EGPA, QUEL AVENIR ?

Le ministère a lancé depuis février 2014 une série de groupes de travail avec les organisations syndicales. La finalité étant l'écriture d'une nouvelle circulaire qui devra redéfinir les missions et le fonctionnement des EGPA.

Cette concertation fait suite à la nouvelle loi sur la refondation de l'école de juillet 2013, qui porte la dimension de l'école inclusive comme l'une des priorités pour l'avenir de l'école.

Le fonctionnement et les objectifs de la SEGPA sont donc réinterrogés, notamment sur son aspect dérogatoire au collège unique.

Si les EGPA sont appelés à évoluer, cela devra se faire avant tout dans une réflexion plus globale sur la transformation du collège.

C'est un chantier qui s'ouvre et qui devra répondre à de nombreuses questions. Quelles sont les perspectives proposées par le ministère ? Quelles sont les expérimentations possibles ? Quelle transformation cela implique-t-il ? Comment prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves, sans basculer dans la médicalisation de la grande difficulté scolaire ?

Comment cela impacte-t-il les pratiques, les statuts des personnels, les structures et plus généralement l'ensemble de l'enseignement adapté en France ?

Ce dossier a pour but de mettre en lumière les grands enjeux des modifications structurelles à l'œuvre.

Une certitude pour le SNUipp-FSU : les propositions d'évolution ne doivent pas conduire à une dégradation des conditions de travail et une baisse des moyens de prise en charge des élèves en grande difficulté.

6^{ÈME} INCLUSIVE :

une solution miracle pour les élèves en grande difficulté scolaire ?

La mise en place d'un dispositif d'inclusion, préconisé par le rapport Delaubier, inquiète les personnels. Lors d'un séminaire d'IEN ASH, un point spécifique a ainsi été fait sur cette question. Dans le même temps l'IA-Dasen des Ardennes annonce la fin programmée des classes de 6^{ème} SEGPA dans son département à la rentrée 2015. Sur quoi reposent ces débats et décisions départementales ? Cette idée repose sur le constat d'une baisse des effectifs en classe de 6^{ème} SEGPA depuis plusieurs années, parce que les familles trouveraient les SEGPA trop stigmatisantes et que cette voie parallèle est parfois considérée comme une voie d'échec pour les élèves. Les raisons structurelles de la baisse des orientations en 6^{ème} sont multiples : assèchement de la demande, fermeture de SEGPA, éloignement du domicile.... Le ministère fait de ce constat l'argument principal pour différer les orientations à la fin de la 6^{ème}. On peut légitimement se poser la question d'une recherche de diminution des coûts des SEGPA à travers ces initiatives. Ainsi dans l'académie de Lille, un dispositif d'inclusion sur 4 SEGPA a été mis en place cette année sans concertation avec l'ensemble des personnels, en s'appuyant sur

l'argument d'« éviter des fermetures sèches de SEGPA ». L'ambition d'une école inclusive se doit de prendre en compte la nécessité de parcours adaptés pour les élèves en grande difficulté scolaire et la SEGPA est aujourd'hui une structure indispensable pour le réaliser. D'ailleurs tous les rapports de l'IG ou des députés le reconnaissent. Pour répondre à la grande difficulté scolaire, plusieurs leviers sont à activer : un encadrement sécurisant et stable, une prise en charge globale de l'élève, une connaissance précise de l'élève et de son fonctionnement pour mettre en œuvre avec lui et sa famille un projet de scolarisation, de formation et d'orientation. La transformation des SEGPA en dispositif ne permettra pas d'agir sur ces leviers, le saupoudrage de moyens risque au contraire d'éloigner l'enseignant spécialisé de la problématique de l'élève et de réduire son champ d'action.

DU DISCOURS A LA PRATIQUE

Alors que les SEGPA sont plébiscitées dans le rapport des IG sur la grande difficulté scolaire, leur efficacité est remise en cause par des attaques contre la structure. Si le discours ministériel est ouvertement pour le maintien des SEGPA, dans les faits, la structure est attaquée et le corps des enseignants spécialisés est fragilisé notamment par des politiques locales menées dans certaines académies ou départements : suppression des classes de 6^{ème}, absence de départ en formation des personnels, pas de remplacement dans l'ASH, baisse volontaire des effectifs d'entrée en 6^{ème}...



POINT DE VUE DU SNUIPP-FSU

L'orientation en SEGPA fait référence à "l'allongement des cycles" à l'école primaire pour ces élèves. Mais ce critère est aujourd'hui ré-interrogé avec la modification des cycles inscrite dans la loi de refondation, qui instaure un cycle CM1-CM2-6^{ème}. Si la circulaire doit être réécrite, cela ne doit pas être le prétexte pour faire de la SEGPA une variable d'ajustement de l'utilisation des dotations horaires globales. Cela nécessite des moyens spécifiques (dotation horaire identifiée et fléchée), effectifs réduits, des enseignants spécialisés, un directeur-adjoint chargé de la SEGPA spécialisé (DDEEAS) nommé à temps plein, un volume abondé pour des réunions de coordination et de synthèse. La SEGPA est une structure de réussite pour les élèves en grande difficulté mais l'objectif minimal de formation initiale de niveau V impose le développement du potentiel de personnels formés, des moyens pour assurer une réelle formation pré-professionnelle (équipements, ateliers...), ainsi que la nécessité d'un véritable pilotage national.

FAIRE PROGRESSER LES SEGPA :

une nécessité pour répondre aux nouvelles évolutions de notre système scolaire

Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité de faire progresser le fonctionnement des SEGPA et de la prise en charge de la grande difficulté scolaire.

Les élèves de SEGPA se sentent stigmatisés, nous devons leur permettre d'être collégien-nes pour mieux appréhender leurs difficultés et mieux les comprendre afin de donner un sens à leur scolarité.

Pour cela, la SEGPA doit poursuivre sa modernisation commencée en 1998, en améliorant les outils pédagogiques, l'enseignement adapté des programmes du collège, en poursuivant les actions communes avec les classes du collège : épreuves d'histoire des arts, évaluations communes, sorties, projets communs par niveau...

Ces évolutions pédagogiques sont nécessaires pour permettre à la structure d'être efficace dans ses missions.

La SEGPA doit s'inscrire dans le collège comme étant une solution positive et émancipatrice pour les élèves, car elle permet un cadre rassurant et cohérent pour des élèves qui sont dans l'échec. La structure est un outil qui permet à l'élève de se reconstruire en s'inscrivant dans un processus de formation. L'évolution des SEGPA passe par la réaffirmation de formations initiale et continue de qualité qui proposent une réflexion péda-

gogique pour traiter la grande difficulté scolaire.

Pour renforcer la qualité de la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire, la nouvelle circulaire devra indiquer les objectifs et les missions de la structure SEGPA sur la mise en œuvre de parcours adaptés à la difficulté de chaque élève. Les outils utilisés comme l'intégration partielle d'élèves en classe ordinaire, ou l'intégration partielle d'élèves de classe ordinaire en SEGPA, doivent être explicités et énoncés comme un moyen et non une fin en soi.

L'évolution des SEGPA passera aussi par l'amélioration des liaisons école-segpa-collège-lycée professionnel. Les partenariats sont à institutionnaliser pour aider les familles, les élèves et les professionnels à percevoir l'intérêt d'un passage temporaire dans une structure d'enseignement adapté au sein de l'institution scolaire ordinaire.

La voie « dérogatoire » au collège unique est une solution qui a fait ses preuves et qui peut permettre à des générations de ne pas être stigmatisées en classe ordinaire, de ne pas être décrochées du système scolaire et finalement de ne pas être exclues de la société.

FORMATION SPECIALISEE :

un enjeu essentiel

Comme l'ensemble de la formation continue, la formation spécialisée est en péril aujourd'hui : moins de départs en formations DDEAS, CAPASH, voire absence totale de départ en formation CAPASH et/ou obligation pour les collègues de se payer eux-mêmes leur formation à distance. Le manque d'enseignant-es formé-es ne permet plus aux équipes de se stabiliser. Dans les ESPE, il y a peu de spécialistes de la grande difficulté scolaire, cette situation conduit à un recul de la professionnalité et à une difficulté à faire évoluer les pratiques.

Pourtant, le rapport sur la grande difficulté scolaire fait de la formation un enjeu majeur pour l'avenir dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire.

Pour que la grande difficulté scolaire soit traitée, il faudra réimplanter des formations d'enseignements spécialisés dès la formation initiale comme le préconise notamment le rapport des Inspecteurs généraux. L'enseignement adapté est un métier à part entière, il ne s'agit pas de faire croire qu'il peut être réglé simplement par l'inclusion en classe ordinaire. La grande difficulté scolaire est souvent le symptôme de phénomènes multifactoriels qui nécessitent une pratique spécifique sur ces questions.

Le SNUipp-FSU alerte régulièrement les IA et les recteurs sur la baisse du nombre de départs en formation dans les instances paritaires.

DEPARTS EN CAPA-SH OPTION F

2009-10	361
2010-11	312
2011-12	217
2012-13	204
2013-14	220
2014-15	162

DEPARTS EN DDEAS

2008-09	116
2009-10	108
2010-11	75
2011-12	65
2012-13	49
2013-14	48
2014-15	40

CHANGEMENT DE POPULATION AU SEIN DES SEGPA : quelle réalité dans le quotidien des SEGPA ?

Le constat est unanime, dans toutes les académies, une part importante d'élèves avec un dossier MDPH compose les classes de SEGPA.

Selon le ministère, le chiffre serait de 17%. Dans les faits, il est fréquent que les classes se composent de 30, 40 voire 50% d'élèves ayant un dossier MDPH. Sans s'attarder sur les chiffres, la réalité est que la surcharge de travail administratif est bien présente, que la multiplication des réunions et des partenaires crée parfois une certaine confusion dans la compréhension des situations et leur suivi.

Ce développement exponentiel des situations de handicap, notamment avec les « DYS », définit différemment la population scolarisée.

La tendance est d'autant plus perceptible dans les académies où les structures spécialisées font défaut. Le manque d'ITEP, de classes relais, de SESSAD ou d'IME favorise les orientations par défaut.

L'omnipotence de la CDA sur les orientations en SEGPA, sans avis de professionnels de l'enseignement adapté, conduit à cette modification de population des SEGPA. Il est nécessaire de revenir sur les procédures d'orientations associant davantage les personnels qualifiés et de réaffirmer dans chaque académie et au niveau national, les critères d'orientation des élèves vers les EGPA.

Les critères et les évaluations des productions scolaires des élèves doivent être mieux définis et doivent être obligatoires pour l'examen des dossiers.

Les dérives de nombreux départements consistant à placer des élèves en SEGPA par défaut, sont des logiques destructrices qui fragilisent la structure et le projet de scolarisation de chaque élève.

La nouvelle circulaire devra prendre en compte cette évolution pour ne pas faire sortir la structure de ses objectifs.

Pour éviter une médicalisation de la grande difficulté scolaire, la SEGPA a tout son rôle à jouer en offrant aux élèves un cursus scolaire et des pratiques pédagogiques à part entière au sein du collège.

GRENOBLE

les EREA dans la tourmente

Comment résister à la dégradation des conditions d'encadrement et de travail pour les personnels ? Les collègues de Grenoble sont en plein mouvement pour la défense de leurs conditions de travail et des structures qui sont fragilisées par la politique rectorale.

Le rectorat de Grenoble a diffusé une circulaire à la rentrée 2014 définissant une nouvelle organisation des services des professeurs des écoles éducateurs au sein des 4 EREA de l'académie. Alors que leur temps de travail prévoyait 34 heures hebdomadaires (incluant un service de nuit), il leur est désormais demandé d'intervenir d'une part auprès des élèves en binôme avec les enseignants, et d'autre part de ne plus assurer les diverses tâches de surveillance (dont les nuits). Dans ce système leur service débute alors parfois à 9h du matin pour se terminer à 22h, laissant la place aux Assistants d'Education (AED) pour assurer les nuits.

Dès la rentrée 2008, à l'EREA de Claix, des postes de PE-éducateurs ont été supprimés progressivement (à l'occasion de départs en retraite). Le manque de personnels PE a justifié alors l'embauche d'AED. Après un très fort mouvement social en 2010, des postes de CPE et de directeur-adjoint ont été obtenus mais en même temps la capacité d'accueil des internes a été diminuée en fonction du nombre de PE éduc et non des besoins réels. Ayant été jugée positivement à partir d'un bilan présenté par l'IEA ASH académique, l'expérimentation a été étendue aux trois autres EREA qui ont vu la mise en place d'une « Vie scolaire » et un remplacement des postes des PE éducateurs par des AED.

Face à cette situation, les personnels des EREA de Chambéry, et d'Albertville se sont mobilisés, soutenus par le SNUipp avec la FSU et ont multiplié les interventions auprès des DASEN et du recteur.

Les PE éducateurs de l'académie « ne sont plus payés à dormir ! »

Cette affirmation des autorités académiques montre combien le travail des PE éducateurs est méconnu de la profession et de la hiérarchie même, qui ne prend pas en compte la réalité de ce métier d'enseignant spécialisé. Les crises, les bagarres, les élèves qui passent d'un dortoir à un autre, qui barbouillent les copains de mousse à raser ou de dentifrice, qui font le mur ou qui refusent de sortir de leur lit le matin pour aller prendre leur petit déjeuner sont le lot quotidien des internats éducatifs. Et pourtant si l'on considère que l'internat éducatif a du sens pour aider ces publics à renouer avec leur parcours et leur projet scolaire cela ne peut se faire sans des professionnels reconnus, formés et spécifiques. Les AED, de par leur statut et leur absence de formation, ne peuvent être la solution.

La question du statut des PE éducateurs de l'académie de Grenoble, de la redéfinition de leurs missions, de la répartition de leur temps de service est posée. Régie aujourd'hui par une circulaire académique, cela porte atteinte au cadre et au statut national de ces personnels fonctionnaires d'Etat. Si le service ne se compose plus que de temps de classe, il s'agit alors de

faire 21 heures comme les autres PE du second degré chargés de classe. Qu'en est-il alors des temps de surveillance des repas, des récréés, de l'organisation des différents ateliers et activités ? Si des missions hors enseignement se poursuivent, se pose alors la question de la pondération de ces heures : sur quels critères transparents telles activités ou telles interventions peuvent-elles être ou pas pondérées, et sur quel modèle ?

L'EREA est très souvent la dernière chance pour des élèves proches du décrochage scolaire. Ce sont des élèves en grande difficulté scolaire, qui ont besoin de cette structure pour essayer de quitter le système scolaire avec un diplôme. L'encadrement ne peut être pris à la légère, les PE éducateurs sont formés pour ces missions, même si aujourd'hui, leur CAPA-SH n'est pas spécifique. Si la création d'une vie scolaire au sein de ces établissements est une avancée significative pour le bon fonctionnement des établissements, elle ne peut se faire au détriment d'un encadrement de qualité des élèves hors temps scolaire.

La situation des AED est difficile aujourd'hui dans les EREA.

Ils-elles sont placés dans des conditions de travail qui peuvent s'avérer assez violentes. Assumant jusqu'à trois nuits par semaine, devant compenser les absences des autres surveillants, non formés pour ce public... Des démissions sont déjà recensées. Leur cadre horaire pose problème. Avec un contrat de 24 heures hebdomadaires, leur temps de travail ne respecte pas la législation. En effet, les heures de nuit ne sont pas comptabilisées comme le préconise le législateur mais sur le modèle du statut des PE éducateurs : une nuit (22h-7h) compte pour trois heures au lieu des neuf effectuées. Les AED de Claix ont saisi le tribunal administratif, le jugement est en attente.

Tous ces bouleversements entraînent une dégradation des conditions de travail au sein des EREA, les personnels ont saisi le CHSCT. Le recteur a réuni un CHSCTA spécifique sur ce sujet le 14 octobre et des visites d'établissements se mettent en place. Il est également possible de solliciter la médecine de prévention et de signaler toute agression, verbale ou physique, via les DUER. Une audience est demandée au recteur afin qu'il puisse entendre le point de vue des enseignants et pas seulement celui des directeurs d'établissement.

Aujourd'hui les PE éducateurs ont de fortes attentes du Groupe de travail ministériel sur les EREA pour que l'éducation nationale reconnaisse leurs missions et leur travail spécifique.

La médicalisation de l'échec scolaire

Interview de Stanislas MOREL

Stanislas Morel est sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Saint-Étienne. Il consacre ses recherches à la question de l'échec scolaire et vient de publier un livre sur la médicalisation de l'échec scolaire aux éditions *La Dispute*.



Les enseignants des SEGPA observent de plus en plus de situations de handicap dans leur classe et une modification structurelle de la population en grande difficulté scolaire. Quel est votre avis sur cette question ?

Le recours à des explications de la grande difficulté scolaire par le handicap et par les troubles médico-psychologiques n'est pas quelque chose de nouveau. Dès 1953, Roger et Arlette Mucchielli, deux psychologues écrivaient un livre intitulé *La dyslexie. Maladie du siècle*. Ce qui est nouveau, c'est la proportion que cela prend aujourd'hui.

Ce qui a changé aujourd'hui, entre autres choses, c'est notamment que les forces qui tendaient à s'opposer à la médicalisation, c'est à dire les sciences sociales, les mouvements pédagogiques, ont perdu de leur force. Le rapport de force est désormais en faveur des approches individuelles de l'échec scolaire de la difficulté scolaire et/ou de l'échec scolaire, qu'elles soient organicistes ou cognitives. Les logiques socio-pédagogiques tendent à être un peu perdues de vue.

Avec cette approche, les diagnostics médico-psychologiques (dyslexie, dyspraxie, hyperactivité, précocité intellectuelle) et les situations de handicap se multiplient. Même s'il n'est pas rigoureux d'additionner les taux de prévalence de ces différents troubles (certains élèves pouvant être atteints par plusieurs troubles), l'hypothèse que les difficultés des 15 à 20 % d'enfants en échec dès l'école primaire seraient imputables à des troubles d'origine neurologiques ou psychopathologiques prend de la consistance. Certains médecins affirment même désormais que 90 % des cas d'échec scolaire ont des causes médico-psychologiques.

Quelle est l'attitude des enseignants ?

Les enseignants ne se défont pas, ou plus. Dans les années 1960/1970, la médicalisation de l'échec scolaire conduisait à de très nombreuses orientations dans les classes de perfectionnement. Au début des années 1970, il y a près de 130 000 enfants dans ces classes de perfectionnement. Avec l'avènement de la logique de l'intégration, puis de l'inclusion, ce nombre s'est considérablement réduit. Il y a moins de 30 000 enfants dans les CLIS aujourd'hui. Autrement dit, pour les enseignants, le fait de médicaliser ne consiste plus, sauf cas isolés, à se « débarrasser » d'un élève. La médicalisation de l'échec scolaire n'implique pas la déresponsabilisation des enseignants.

Les enseignants adoptent d'abord une logique de prévention. Ils proposent, directement ou via le RASED, aux parents d'aller consulter un-e « psy », un-e « orthophoniste », ou un autre professionnel du soin. Selon eux, ça ne peut pas faire de mal. En outre, avec la suppression de beaucoup de poste de RASED, l'orthophoniste devient une des seules aides disponibles pour résorber la difficulté scolaire, Ceci étant dit, nous assistons à une généralisation du recours aux orthophonistes pour des motifs de prises en charge de moins en moins « médicaux », comme la pauvreté lexicale, ou les problèmes de segmentation de phrase. Les pratiques des orthophonistes s'approchent de plus en plus d'un simple soutien scolaire.

Ce constat confirme que l'école tend à se dessaisir progressivement du traitement des difficultés scolaires, au profit du secteur médical et paramédical, provoquant ainsi une perte de légitimité des enseignants sur cette question.

Aujourd'hui, les spécialistes des neurosciences cognitives prétendent être les détenteurs les plus légitimes des savoirs dans le domaine de la pédagogie. Leurs avis, par exemple dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, sont les plus écoutés. Ces spécialistes prétendent élaborer une pédagogie scientifique fondée sur leurs recherches. Les enseignants ont du mal à faire valoir leurs savoirs théorico-pratiques en la matière. Ils ont aussi du mal à faire recon-

naître leur expertise dans le domaine de l'évaluation de leurs pratiques.

Les neurosciences et la psychologie cognitive ont recentré le traitement de la difficulté scolaire sur la question des apprentissages. Cette tendance a eu pour effet de disqualifier en partie les approches qui revendiquent un traitement plus global des difficultés de l'enfant (dans les RASED ou les CMPP).

Les enseignants sont enfin confrontés à des familles qui sont de plus en plus partie prenante de la médicalisation. Pour ces dernières, tous les diagnostics ne se valent pas. Mieux vaut avoir un enfant « surdoué » qu'un enfant « déficient » ou « névrosé ». Les familles se saisissent donc de certains diagnostics et s'en servent parfois pour contester le point de vue des enseignants. Il arrive souvent que dans les équipes de suivi de scolarisation, les professionnels du soin imposent leur façon de voir les problèmes de l'enfant.

Est-ce que la politique d'inclusion répond à des problématiques pédagogiques ou contribue-t-elle à la stigmatisation des élèves en situation de handicap ?

Les débats sur le caractère opportun de l'éducation et de l'enseignement spécialisé sont déjà bien anciens. Tout enseignement spécialisé comporte en puissance un risque d'étiquetage et de ségrégation. D'un autre côté, pour des enfants qui n'arrivent pas du tout à suivre en classe banale, il est évident que la création de dispositifs particuliers peut présenter des avantages. Je ne suis pas à même de me prononcer sur la pertinence des démarches inclusives. Ce que l'on peut dire en revanche, c'est que ces démarches n'ont de sens que si elles s'accompagnent de moyens permettant que l'inclusion se fasse dans de bonnes conditions. Or, de ce point de vue, toute personne un peu familière avec le monde scolaire sait les conditions souvent déplorables dans lesquelles s'effectue l'inclusion. Cela explique pourquoi beaucoup d'enseignants ont souvent eu des expériences un peu « traumatisantes » d'inclusions mal pensées qui les ont mis en grande difficulté. Telle qu'elle est menée actuellement, la politique d'inclusion conduit souvent à une dégradation des conditions de travail des enseignants.

De quelle marge de manœuvre dispose-t-on aujourd'hui dans l'enseignement adapté à votre avis pour redonner tout leur sens aux réponses pédagogiques face à la difficulté scolaire ?

Les enseignants ont tout intérêt à se réapproprier le traitement de la difficulté scolaire. Il ne s'agit pas de se couper de la recherche, mais de réaffirmer l'expertise de la profession. Certains chercheurs en sciences de l'éducation, souvent anciens enseignants, qui ont enquêté dans les classes, fournissent aujourd'hui des éléments de réponses pour mieux comprendre comment se construit la difficulté scolaire au sein des dispositifs d'enseignement-apprentissage. Il ne s'agit pas de remettre en question les enseignants, mais plutôt de leur donner les moyens de se réapproprier leur pratique en pointant les difficultés du métier.



VOTEZ ET FAITES VOTER SNUIPP-FSU ET FSU

Organisées du 27 novembre au 4 décembre prochains, les élections professionnelles permettront, par vote électronique, de désigner vos représentant-es du personnel.

- Pour tous les jeunes en grande difficulté scolaire, pour leur formation, pour contribuer à la réussite de leur insertion sociale, humaine, professionnelle, nous voulons assurer l'avenir des enseignements adapté et spécialisé du second degré : SEGPA, EREA, ULIS, établissements pénitentiaires et de leurs personnels.
- Les rapports sur le traitement de la grande difficulté scolaire des IG confortent la place des SEGPA et des EREA dans le système scolaire et l'importance de maintenir et développer ces structures pour accueillir les élèves en grande difficulté scolaire.
- Pourtant, la politique d'austérité déstabilise l'offre de service public des enseignements adapté et spécialisé, en réduisant les moyens alloués aux établissements et structures, en mettant à mal son cadre réglementaire.

Le SNUipp-FSU réaffirme :

- > La nécessité d'une structure SEGPA sur les 4 niveaux avec des moyens propres et fléchés, une direction et des enseignants formés à la grande difficulté scolaire.
- > Son refus de voir la SEGPA transformée en dispositif d'inclusion renforçant la confusion entre adaptation et handicap.
- > L'urgence de revaloriser la fonction du directeur/trice de SEGPA, leur place au sein des différentes institutions (CP, CD, réunions de bassins et de district, CDOEA, MDPH etc.), de permettre leur retour sur les directions d'EREA.
- > Le développement des EREA avec le maintien des PE éducateurs/trices à l'internat en renforçant le lien entre le pédagogique et l'éducatif.
- > La nécessaire revalorisation des conditions de travail : 16 élèves maximum par classe, 18 heures d'enseignement, heures de synthèse et de coordination payées au taux plein.
- > Le respect du nombre d'élèves en ULIS et l'obligation faite aux IA de ne pas les considérer comme des dispositifs à remplir le plus possible.

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES



CLIQUEZ-VOTEZ



EN CAP, JE VOTE SNUIPP



EN CT, JE VOTE FSU

A tout moment de votre carrière, les délégué-es du personnel sont à vos côtés pour vous informer, vous écouter, vous accompagner et vous défendre si nécessaire. Ils défendent vos intérêts et ceux de l'école auprès de l'administration et du ministère principalement en siégeant dans :

- Les **commissions administratives paritaires**, départementale (CAPD) et nationale (CAPN) consultées pour tout ce qui relève de la gestion collective des enseignants : mouvement, promotions, hors classe, formation continue...
- Les **comités techniques**, ministériel (CTM), académique (CTA) ou départemental (CTSD) consultés sur les textes réglementaires, les questions de moyens (carte scolaire, moyens pour les formations adaptée et spécialisée)...
- La **CCPA** des directeurs-trices de SEGPA sur la transparence et l'information dans les opérations de mouvement, de notation et d'inscription sur les listes d'aptitude.

Dans toutes ces instances, les élu-es du SNUipp-FSU représentent l'ensemble de la profession avec pour ligne de conduite équité et transparence.



POUR LES CAPD, CAPN ET CCPA, VOTEZ SNUIPP-FSU !

POUR LES COMITES TECHNIQUES ET CCP, VOTEZ FSU !

**PLUS NOMBREUX
POUR ÊTRE PLUS FORTS,
N'HÉSITÉS PAS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE,**

**VOTEZ
SNUIPP-FSU
AVEC ET POUR VOUS.**



**SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE !**

Au SNUipp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain et de transformation sociale, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'Ecole l'une de ses priorités. Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqués pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement.

<https://adherer.snuipp.fr>



NOUS CONTACTER

SNUipp-FSU secteur éducatif,
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 40 79 50 42
pour nous contacter:
educatif@snuipp.fr

SOMMAIRE

Page 2 : Actualités

Pages 3 à 6 : DOSSIER : EGPA , quel avenir ?

Page 7 à 8 : Elections professionnelles

Page 8 : Se syndiquer